Envoyé en préfecture le 18/10/2022
Reçu en préfecture le 18/10/2022
Affiché le
ID : 027-242700607-20221010-2022_0234-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
N°

BUREAU du 10 octobre 2022
Extrait des délibérations n°2

Date de convocation : le 4 octobre 2022.
Les membres du Bureau dûment convoqués, ayant délégation du Conseil Communautaire, se sont réunis le 10 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente – LE BOSC-DU-THEIL.
Secrétaire de séance : Arnaud CHEUX

Membres en exercice : 21 **Présents : 16** **Pouvoir (s) : 1**

Présents :
Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT – Marie-Noëlle CHEVALIER - Christiane DEPARIS - Martine SAINT LAURENT.
Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER – Arnaud CHEUX – Alain DEBUS - Benoît HENNART – Jean-Paul LEGENDRE – Joël LELARGE –Jean-Charles PARIS – Gérard PLESSIS – Laurent VALLEE - Roger WALLART.
Excusés :
Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Françoise MAILLARD – Isabelle VAUQUELIN (Pouvoir Marie-Noëlle CHEVALIER).
Absent :
Monsieur Marc ROMET

COMPETENCE CULTURE – SOUTIEN A LA VIE LOCALE
Objet : Appel à projets «Fêtes Ensemble» 2022 – Attribution subvention : Fête de la Saint Nicolas – LE BOSC-DU-THEIL

Le conseil communautaire avait adopté lors de sa séance du 30 septembre 2019, le règlement de l'appel à projets «Fêtes Ensemble ».
La communauté de communes a toujours souhaité favoriser sur son territoire « le bien vivre ensemble » pour preuve la participation pendant 10 ans à la Fête des Voisins. En 2019, la commission soutien vie locale a souhaité qu'une autre initiative soit prise.
Cet appel à projets n'a pu être mis en place en raison de la situation liée au COVID-19 en 2020 et 2021. Il a été «relancé» en 2022 auprès des communes de notre territoire, les dossiers devant être déposés pour le 10 juin 2022, pour des évènements non réalisés.

Un dossier a été déposé par le comité des fêtes du BOSC-DU-THEIL et concerne l'organisation, le 4 décembre prochain, de la fête de la Saint Nicolas.

Considérant que cette action participe à réunir les habitants autour d'une manifestation festive et participative concourant à l'animation du territoire, au lien social, à l'entraide et à la solidarité intergénérationnelle, la commission Culture et Soutien à la Vie Locale s'est prononcée favorablement sur l'octroi d'une subvention de 350 € lors de sa séance du 7 juillet 2022.

Il est proposé au bureau d'attribuer, au titre de l'appel à projets «Fêtes Ensemble» 2022, une subvention de 350 € au comité des fêtes du Bosc-du-Theil pour la fête de la Saint Nicolas.

Vu les statuts de la communauté de communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2020 relative aux délégations de pouvoir au bureau et notamment en matière d'attribution de subvention dans la limite de 6 000 € par demandeur et par an,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2019 adoptant le règlement de l'appel à projets «Fêtes Ensemble»,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture-Soutien à la Vie Locale du 7 juillet 2022,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le bureau communautaire, après avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation,
- décide d'attribuer une subvention de 350 € au comité des fêtes du Bosc-du-Theil pour la fête de la Saint Nicolas du 4/12/2022,
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Général 2022 (l'article 6574).

Adopté par 15 Pour – 2 Abstentions

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Arnaud CHEUX

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 19 OCT. 2022